

Réunion du conseil municipal du 15 novembre 2021
Compte rendu intégral et délibérations

Le conseil municipal de la commune de Commana s'est réuni le 15 novembre 2021 à 20 heures, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Philippe GUEGUEN, Maire.

Les conseillers municipaux en exercice étaient présents, à savoir :

M. David QUEINNEC – M. Denis GODEC – Mme Nathalie CORLOUER – M. Kevin LOISEL –
Mme Florence LE MER – M. Marcel LAVIEC – Mme Jennet LEYDET –
M. YVAN LEDEMÉ - Mme Fanny SAINT-GEORGES - M. Benoit BARANTAL - Mme Magali DA
ROSA COELHO, à l'exception de M. Ludovic LE BRAS, absent.

Date de la convocation : 9 novembre 2021

Absents :

Mme Patricia QUERE, pouvoir donné à Mme Nathalie CORLOUER

Mme Valérie POULIQUEN, pouvoir donné à Mme Magali DA ROSA COELHO

M. Ludovic LE BRAS.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CORLOUER

A l'ordre du jour :

- Délibération sur le projet Hameau léger
 - Délaisés communaux à Rozonoual et Kerouandal.
 - Déménagement de la mairie
 - Comptes rendus de commissions
 - Questions diverses et informations
-

Délibération n° 2021 – 53 : Adoption du compte rendu de réunion du 11 octobre 2021

Le compte rendu du 11 octobre 2021 n'appelant aucune observation particulière est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2021 – 54 : Création d'un écohameau, accompagnement par l'association Hameaux Légers.

Mme Fanny SAINT-GEORGES expose à l'assemblée que pour créer un écohameau sur son territoire, la commune est accompagnée par l'association Hameaux légers, dans le cadre d'une mission d'assistance au maître d'ouvrage.

Cette mission est ainsi décomposée :

Nature des dépenses	Montant (€) H.T.
Étude de faisabilité	750,00 €
Étude d'opportunité	6 740,00 €
Appel à projets	5 050,00 €
Démarches réglementaires	2 310,00 €
Accompagnement du collectif pour s'installer	6 540,00 €
Accompagnement du collectif pour pérenniser	3 000 €
TOTAL des dépenses prévues	24 390 €

Le plan de financement prévisionnel de ces dépenses est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Type de dépense	Montant	Financier	Montant	% du projet
Frais AMO	24 390 €	Europe	19 512 €	80 %
		Autofinancement public	4 878 €	20 %
Total	24 390 €	Total	24 390 €	100%

Le conseil municipal, ayant entendu son rapporteur, décide par 12 voix pour, 2 voix contre :

- d'approuver le projet présenté et valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de tout financeur (Europe notamment FEADER-Leader, DLAL FEAMP, ITI FEDER, Etat, Région, Département...).
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention « création d'un écohameau à Commana ».

Délibération n° 2021 – 55 : Cession de délaissés communaux ou régularisation d'emprises a Kerouandall et Rozonoual

M. le Maire expose au conseil municipal deux demandes de cession de délaissés communaux, à savoir :

Demande de M. GUYADER Jean-Paul, délaissé situé à Kerouandal

Cession par la commune de 143 m² jouxtant la parcelle B 1324, en bordure du chemin rural n° 35, au profit de Monsieur GUYADER Jean-Paul, propriétaire de ladite parcelle,
Cession par M. GUYADER Jean-Paul à la commune de 23 m² correspondant à l'emprise constatée du chemin rural n° 35 sur la parcelle B 1324.

Demande de M. Mme ESTRABAUD Francis, délaissé situé à Rozonoual

Cession de 100 m² environ, à délimiter, devant la propriété de M. et Mme ESTRABAUD Francis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne son accord à la cession de 143 m² à Kerouandal au profit de M. GUYADER Jean-Paul,
- donne son accord à l'acquisition par la commune de 23 m² en bordure du chemin rural n° 35,
- dit que cette cession - acquisition sera effectuée au nom de M. GUYADER Jean-Paul ou de tout autre acquéreur de sa propriété cadastrée B 1324,
- donne son accord à la cession au profit de M. et Mme ESTRABAUD Francis, de 100 m² environ, à délimiter, au droit de leur propriété de Rozonoual,
- dit que le prix du m² est fixé à 3 € net vendeur, que l'ensemble des frais (géomètre, actes notariés) seront supportés par les demandeurs, chacun en ce qui le concerne,
- dit que les délaissés concernés ne sont pas classés dans le domaine public communal,
- autorise M. le Maire à signer les actes correspondants.

Déménagement de la mairie

M. le Maire informe que le déménagement aura lieu jeudi 2 et vendredi 3 décembre. Ceci entrainera la fermeture de la mairie durant quelques jours (les 4 et 6 décembre) ; en raison du volume à déménager il a été fait appel à un prestataire. Normalement les services de la mairie devraient être opérationnels dans leurs nouveaux locaux le 7 décembre. Pour ce qui concerne l'agence postale communale, le service sera perturbé entre les 29 novembre et le 6 décembre.

Délibération n° 2021 – 56 : Formation des élus : Prise en charge de frais

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la prise en charge par le budget communal des frais de formation d'élus, pour un programme établi en partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale, « Projet de mandat, comment structurer l'organisation de la collectivité et tirer parti des initiatives innovantes », d'une durée de six heures de formation sur deux demi-journées.

Délibération n° 2021 – 57 : Bibliothèque municipale - Prise en charge des frais de formation des bénévoles

Sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord au paiement des frais de formation (déplacements – repas) des bénévoles de la bibliothèque municipale, dans le cadre de formations validées par le maire. Cette délibération sera applicable tant qu'elle n'aura pas été rapportée.

Délibération n° 2021 – 58 : Prise en charge de frais – intervention de « Vert le jardin » dans la mise en place d'un jardin pédagogique et partagé

Vert le Jardin est une association créée en 2000 à Brest avec pour objet de développer et faire la promotion des jardins et composts partagés. Cette association, devenue régionale en 2013, a son siège social à Brest, Venelle de Kergonan. Elle intervient après de la commune dans la mise en place du jardin partagé "Comm'un jardin".

Les frais de formation sont pris en charge par la Région directement auprès de l'association.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord à la prise en charge par le budget communal des frais de déplacement et de restauration de l'intervenante lors de ses interventions à Commana.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord à cette proposition.

Compte rendu de commissions

Commission communication

- date de diffusion du prochain bulletin municipal d'information : les 8 et 9 janvier 2022
- page Facebook de la mairie : charte, communication de codes d'accès au secrétariat de mairie

Commission Culture

- appel aux artistes de la commune
- bibliothèque municipale, élargissement de l'équipe des bénévoles.
- communication des résultats du sondage aux fins de dénomination de la bibliothèque municipale ; sur 51 votes exprimés, 33 se sont prononcés pour la dénomination « Les mots d'Arrée ».

Questions diverses et informations

Enquête publique relative au démantèlement de l'installation nucléaire des monts d'Arrée

M. le Maire informe du déroulement d'une enquête publique du 15/11/21 au 03/01/2022 et de la tenue d'une réunion publique d'information le 10 décembre à Brennilis.

Rapport d'activités 2020 de la communauté de communes du Pays de Landivisiau

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité de la communauté de communes relatif à l'exercice 2020. Ce document est déposé au secrétariat de mairie pour consultation par tout requérant.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 21 heures 38 minutes.

Réunion du conseil municipal du 15 novembre 2021

Table des matières

Délibération n° 2021 – 53 : Adoption du compte rendu de réunion du 11 octobre 2021.....	1
Délibération n° 2021 – 54 : CREATION D'UN ECOHAMEAU, ACCOMPAGNEMENT PAR L'ASSOCIATION HAMEAUX LEGERS.....	1
Délibération n° 2021 – 55 : CESSION DE DELAISSES COMMUNALES OU REGULARISATION D'EMPRISES A KEROUANDALL ET ROZONOUAL	2
Déménagement de la mairie	3
Délibération n° 2021 – 56 : Formation des élus : Prise en charge de frais.....	3
Délibération n° 2021 – 57 : Bibliothèque municipale - Prise en charge des frais de formation des bénévoles.....	3
Délibération n° 2021 – 58 : Prise en charge de frais – intervention de « Vert le jardin » dans la mise en place d'un jardin pédagogique et partagé	3
Compte rendu de commissions.....	4
Commission communication.....	4
Commission Culture.....	4
Questions diverses et informations.....	4
Enquête publique relative au démantèlement de l'installation nucléaire des monts d'Arrée.....	4
Rapport d'activités 2020 de la communauté de communes du Pays de Landivisiau	4

Réunion du conseil municipal du 15 novembre 2021

Signature des conseillers municipaux

Philippe GUEGUEN	
Patricia QUÉRÉ	Absent, pouvoir donné à Nathalie CORLOUER
David QUEINNEC	
Fanny SAINT-GEORGES	
Marcel LAVIEC	
Denis GODEC	
Nathalie CORLOUER	
Jennet LEYDET	
Kévin LOISEL	
Florence LE MER	
Benoît BARANTAL	
Valérie POULIQUEN	Absente, pouvoir donné à Magali DA ROSA COELHO
Ludovic LE BRAS	Absent
Yvan LEDEMÉ	
Magali DA ROSA COELHO	